



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE DES LITIGES ET CONTENTIEUX

PV 31 du 24.06.2024

Membres présents :				
MURIEL HIGHT	SOW KHALY	MAGGUY CHARLES	JEANINE DENIS	ALAIN ISSORAT
MARIO FELIX	RICHARD MONTGENIE			

Membres absents :

INFORMATION

La commission s'est réunie en visio le 24.06.2024 à 20h00 pour se prononcer.

COURRIERS RECUS

- Courrier du 24.06.2024 du Secrétaire Général, transmettant le relevé de commission du Bureau du Comité directeur.
- Courrier du 23.06.2024 du Secrétaire Général transmettant la réserve technique de Loyola Omnisport Club, sur le match n°28167773 de Coupe de Guyane U17.
- Courrier du 23.06.2024 du secrétaire général transmettant le courrier reçu de Loyola Omnisport Clubs pour la finale à 3 du championnat U19.

Réponse : Les règlements de la FFF et de la LFG ont toujours été respectés par la Commission lors des litiges.

- Courrier du 23.06.2024 du Secrétaire Général transmettant les Règlements Généraux Sportif de la LFG d'Août 2023.
- Courrier du 23.06.2024 de l'ASC Karib, demandant d'être vainqueur sur le match R1, n°25863158.

ENREGISTREMENT DES RESULTATS

Vainqueur Coupe De Guyane U15

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
09/06/2024	R.C. Du Maroni	3	2	Loyola O.C.	R.A.S

Finale Coupe De Guyane U17

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
23/06/2024	C.S.C. De Cayenne	1	1	Loyola O.C.	Réserve technique de Loyola
	Tir au but	7	6		

Finale Coupe De Guyane U19

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
------	------------------	------------	------------	------------------	-------------

08/06/2024	Dynamo De Soula	4	0	A.S.C. Karib	R.A.S
------------	-----------------	---	---	--------------	-------

Finale championnat U15 Régional 1

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
15/06/2024	Loyola O.C.	5	0	R.C. Du Maroni	R.A.S

Finale championnat U17 Régional 1

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
15/06/2024	C.O.S.M.A. Foot	2	1	C.S.C. De Cayenne	R.A.S

Finale championnat U19 Championnat

Date	Equipe recevante	Résultat R	Résultat V	Equipe visiteuse	Observation
16/06/2024	Loyola O.C.	0	1	S.C. Kouroucien	R.A.S
19/06/2024	A.J. Balata Abriba	2	3	Loyola O.C.	R.A.S
23/06/2024	S.C. Kouroucien	0	1	A.J. Balata Abriba	R.A.S

Tableau des équipes vainqueur

Finale Coupe De Guyane U15	R.C. Du Maroni
----------------------------	----------------

Finale Coupe De Guyane U17	C.S.C. De Cayenne
----------------------------	-------------------

Finale Coupe De Guyane U19	Dynamo De Soula
----------------------------	-----------------

Finale championnat U15 Régional 1	Loyola O.C.
-----------------------------------	-------------

Finale championnat U17 Régional 1	C.O.S.M.A. Foot
-----------------------------------	-----------------

Finale championnat U19 Championnat	Loyola O.C.
------------------------------------	-------------

AFFAIRES TRAITÉES CATEGORIE U15, U17, U19

COUPE DE GUYANE U17

Affaire - Match n° 25863158 du 23.06.2024 – Finale de la Coupe de Guyane – CSCC/LOYOLA OMINISPORT CLUB : Réserve technique

Madame Magguy CHARLES membre de notre commission n'a pas pris part au débat ni à la décision

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la FMI signé par l'arbitre Mr ALHO BARBOSA Marlon mentionnant la réserve technique.

Vu le rapport de l'arbitre Mr ALHO BARBOSA Marlon mentionnant la réserve technique

Considérant le courrier de Loyola OC qui confirme sa réserve.

Considérant le PV de la CRA du 25.06.2024 demandant la reprogrammation du match.

Par ces considérants,

La commission demande au secrétariat de la ligue de football de bien vouloir transmettre le courrier de LOYOLA OC à la CRA pour suite à donner

CHAMPIONNAT U19

Finale du Championnat U19 : Classement final

Monsieur Mario-FELIX et Mme Magguy CHARLES membres de notre commission n'ont pas pris part au débat ni à la décision.

La commission jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 40 alinéa 2 des Règlements Généraux et Sportifs de la ligue de football : « 2. En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la façon suivante :

Le nombre de points obtenus pour les rencontres ayant opposé les ex-aequo. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les équipes ex-aequo, elles seront départagées par la différence de buts de chacune d'elles au cours des matchs les ayant opposées puis l'avantage sera donné au club ayant marqué le plus grand nombre de buts et en fin le goal-average général et enfin la moyenne d'âge départagera les équipes concernées. »

Vu le classement établi après les résultats des 3 matchs,

En application de l'article 40 alinéa 2,

La commission valide le classement suivant pour le championnat U19

1er : Loyola avec 5 points, 3 buts marqués, 3 buts marqués au cours du match Aj Balat / Loyola OC

2ème : Aj Balata Atriba avec 5 points, 3 buts marqués, 2 buts marqués au cours du match Aj Balat / Loyola OC

3ème le : SC Kouroucien avec 5 points, 1 but marqué,

La commission transfère la décision pour validation par le Comité Directeur

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	LOYOLA O.C.	5	2	1	0	1	0	3	3	0	0
2	A.J. BALATA ATRIBA	5	2	1	0	1	0	3	3	0	0
3	S.C. KOUROUCIEN	5	2	1	0	1	0	1	1	0	0

AFFAIRES TRAITÉES CATÉGORIE SENIORS

CHAMPIONNAT REGIONAL 1

Affaire - Match n° 25863158 de la 23ème journée du championnat – Régional 1 – SCK - AS C KARIB: Réclamation sur le match retour.

La commission jugeant en premier ressort,

Vu le courrier du 23.06.2024 de l'ASC Karib, demandant de les déclarer vainqueur sur le match n°25863158.

Vu la décision de la CRSLC du 14/06/2024 qui demande la reprogrammation du match,

Considérant qu'il appartient au club de l'ASC Karib de faire appel de la décision notifiée le 14/06/2024,

Par ce considérant,

La commission demande au secrétariat de la ligue de football de bien vouloir transmettre le courrier de l'ASC Karib au Comité Directeur pour suite à donner.

Le secrétaire de séance

Muriel HIGHT

Fin de la séance : 21h00

Le président de séance

Alain ISSORAT